

## Mandat du

# Comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (ADI-SOGIESC)

Établi par le Comité des Ministres en vertu de l'article 17 du Statut du Conseil de l'Europe et conformément à la [Résolution CM/Res\(2021\)3](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

Catégorie : Organe subordonné

Durée : 1<sup>er</sup> janvier 2024 - 31 décembre 2027<sup>9</sup>

Programme : Agir pour l'égalité, la diversité et le respect

Sous-programme : Anti-discrimination, diversité et inclusion – Roms et Gens du voyage<sup>10</sup> – Minorités nationales, langues régionales et minoritaires – LGBTI - Migrants

## Livrables

Sous l'autorité du Comité des Ministres et en qualité d'organe subordonné du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), l'ADI-SOGIESC est chargé de produire les livrables suivants dans les délais indiqués :

	Catégorie ▼	Priorité ▼	Délai ▼
1. Projet de recommandation sur l'égalité des droits des personnes intersexuées	A	1	31/12/2025
2. Examen complet de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre fondé sur une nouvelle méthodologie d'examen	B	1	31/12/2025
3. Projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité des droits des personnes LGBTI (2027-2032), basé sur l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 et, sous réserve de son adoption, sur la Recommandation sur l'égalité des droits des personnes intersexuées	C	1	31/12/2026
4. Étude sur les risques et les obstacles au plein accès aux droits résultant de la discrimination et de la violence fondées sur l'expression du genre	C	2	31/12/2027
5. Examen des dimensions thématiques de la Recommandation CM/Rec(2010)5	B	1	31/12/2024 31/12/2026 31/12/2027
<b>Légende</b> A : livrables en cours de préparation (mandat 2022-2023 ou décision du Comité des Ministres) / livrable prévu dans le mandat provisoirement approuvé pour 2024-2025 et revu le cas échéant dans le cadre de la préparation du projet de Programme et Budget 2024-2027 B : examen de la mise en œuvre/ réexamen prévu par la recommandation/ le protocole/ la convention C : nouveau livrable			

## Composition

### • Membres

Les gouvernements des États membres sont invités à désigner un·e ou plusieurs représentant·es du rang le plus élevé possible dans les domaines des politiques d'égalité pour les personnes LGBTI, de la lutte contre la discrimination ou d'un domaine connexe.

Le Conseil de l'Europe prendra à sa charge les frais de voyage et de séjour d'un·e représentant·e de chacun des 26 États membres désignés par le CDADI, selon une méthode qui tient dûment compte de la représentation géographique et de la rotation périodique des États membres.

Chaque membre du Comité dispose d'une voix. Si un gouvernement désigne plusieurs membres, un·e seul·e d'entre eux peut participer au vote.

### • Participants

Peuvent envoyer des représentant·es sans droit de vote et à la charge de leurs budgets administratifs respectifs :

- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
- la Cour européenne des droits de l'homme ;
- la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ;
- la Conférence des OING du Conseil de l'Europe ;
- la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) ;
- le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) ;
- la Commission pour l'égalité de genre (GEC) ;
- le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) ;
- le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) ;
- le Conseil consultatif sur la jeunesse (CCJ) ;
- des comités ou d'autres organes du Conseil de l'Europe participant à des travaux similaires, le cas échéant.

<sup>9</sup> Ce mandat est approuvé pour la première période biennale 2024-2025. Pour la seconde période biennale 2026-2027, il est approuvé à titre provisoire, sous réserve de confirmation lors de l'adoption du budget pour 2026-2027.

<sup>10</sup> Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Ceci est une note de bas de page explicative et non une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

Peuvent envoyer des représentant·es sans droit de vote ni défraiement :

- l'Union européenne (un·e ou plusieurs représentant·es, y compris, le cas échéant, de l'Agence des droits fondamentaux (FRA)) ;
- les États observateurs auprès du Conseil de l'Europe : Canada, Saint-Siège, Japon, Mexique, États-Unis d'Amérique ;
- d'autres organisations internationales, y compris l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe/Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH), les Nations Unies (notamment, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), l'ONU Femmes, la Banque mondiale et d'autres institutions concernées des Nations Unies), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

• **Observateurs**

Peuvent envoyer des représentant·es sans droit de vote ni défraiement :

- les États non membres avec lesquels le Conseil de l'Europe a un Partenariat de voisinage incluant des activités de coopération pertinentes ;
- des organisations non gouvernementales (ILGA Europe et Transgender Europe, Organisation Intersex International Europe (OII-Europe), International Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer and Intersex Youth & Student Organisation (IGLYO), EuroCentralAsian Lesbian\* Community (EL\*C), European Forum of LGBT Christian Groups, European LGBTI Police Association (EGPA) et Rainbow Cities Network).

Le statut d'observateur peut être demandé conformément à l'article 8 de la [Résolution CM/Res\(2021\)3](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

**Méthodes de travail**

Le règlement intérieur du Comité est régi par la [Résolution CM/Res\(2021\)3](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.

Réunions plénières ▼			
	Membres dont la présidence	Réunions par an	Jours par réunion
2024	47	2	2
2025	47	2	2
2026	47	2	2
2027	47	2	2

La présidence de l'ADI-SOGIESC sera invitée à assister aux réunions du CDADI et/ou de son Bureau afin de les informer de l'état d'avancement de ses travaux.

L'ADI-SOGIESC désignera en son sein un·e Rapporteur·e pour l'égalité de genre.

**Informations budgétaires\***

	Réunions par an	Jours par réunion	Membres remboursés	Plénière en K €	Bureau en K €	Groupes de travail en K €	Secrétariat (A, B)
2024	2	2	26	90,0	-	-	1 A ; 1 B
2025	2	2	26	90,0	-	-	1 A ; 1 B
2026	2	2	26	↔	-	-	↔
2027	2	2	26	↔	-	-	↔

\* Les coûts incluent les indemnités journalières de subsistance, les frais de voyage, l'interprétation, la traduction et l'impression des documents. Ils sont calculés sur la base des coûts standards.